

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

EMPLOIS SAISONNIERS D'ÉTÉ

Délibération : 04.2014.044

Transmis en préfecture le :

28 avril 2014

Séance du : 24 avril 2014

Compte-rendu affiché le 29 avril 2014

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 17 avril 2014

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE (à partir du point 10), Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**Membres absents excusés à la séance :**

Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS

**Pouvoirs :**

Agnès JAGET à Maryse JOBERT-FIORE, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Karine GUERIN**

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Ces besoins concernent plus particulièrement les services logistiques, entretien des bâtiments, espaces verts et sport.

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers, et ainsi de s'appuyer entre autre sur la journée de « recrutement » « job dating » organisée par le service Jeunesse.

Les postes concernés sont les suivants :

**Service logistique**

2 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 juillet 2014 et du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 août 2014 sur des fonctions d'agent de manutention.

**Services espaces verts**

2 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 juillet 2014 et du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 août 2014 sur des fonctions d'aide jardinier.

**Service entretien des bâtiments**

2 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 juillet 2014 et du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 août 2014 sur des fonctions d'agent technique de bâtiment.

**Service des sports**

3 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, sur des fonctions de gardien de gymnase du 21 juillet au 22 août et de gardien de stade spécialisé en espaces verts pour les périodes du 15 juillet au 12 septembre.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** en cette forme le principe du recours à des emplois saisonniers sur l'année 2014. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine GUERIN ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

